

COMPTE RENDU de Conseil du 9 Avril 2015

Absente excusée : Madame Christelle LECHAUX (pouvoir à Madame Monique DE SMEDT)

RESULTAT de l'EXERCICE 2014 – VOTE DU COMPTE DE GESTION (Délibération n°15/2015)

Il est soumis à l'appréciation des membres du conseil municipal le compte de gestion communal de l'année 2014 établi par Madame le Receveur Municipal qui fait apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : - un excédent de 664 980.06 €
- Section d'investissement : - un excédent de 88 322.82 €

Le Conseil Municipal unanime après examen approuve le compte de gestion du budget communal 2014 en section de fonctionnement et d'investissement conforme au compte administratif 2014.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (Délibération n°16/2015)

Le compte administratif 2014 de la commune de Saint-Gervais, section de fonctionnement et section d'investissement est présenté et commenté.

Au 31 décembre 2014, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 664 980.06 € et la section d'investissement un excédent de 88 322.82 €.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité après débat, dans les formes prévues à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Gilles LOURTIL.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 AU BUBGET PRIMITIF 2015 (Délibération n°17/2015)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Monique DE SMEDT, Maire.

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2014 du budget communal,

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget communal,
- Constatant que le compte administratif 2014 présente :
- un excédent de fonctionnement de 664 980.06 €
- un excédent d'investissement de 88 322.82 €

DECIDE :

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
- de reprendre en totalité l'excédent 2014 en section de fonctionnement au compte 002 du budget primitif 2015.

Le conseil après en avoir délibéré approuve cette décision.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le compte de gestion communal 2014, le compte administratif communal 2014, ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015 (Délibération n°18/2015)

Le conseil municipal vote à l'unanimité le gel des 4 taxes :

Taxe d'habitation : 11,54 %

Taxe foncière (bâti) : 9,60 %

Taxe foncière (non bâtie) : 32,57%

CFE (cotisation foncière des entreprises) : 18,32 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015 (Délibération n°19/2015)

Section de Fonctionnement : Le budget primitif 2015 s'équilibre à 1 293 254.00 € en dépenses et recettes.

▪ **Points particuliers du fonctionnement**

✓ **Dépenses :**

Il comprend en plus des dépenses courantes et obligatoires, principalement les estimations suivantes : Coûts des intervenants et du matériel nécessaire aux activités périscolaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Récompense sous forme de bons cadeaux aux lauréats 2015 d'un CAP, BEP, BAC PRO, BAC TECHNO ou BAC GENERAL.

Une subvention pour soutenir les activités du Foyer Rural.

✓ **Recettes :**

Baisse de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) de 11%

Section d'Investissement : Le budget primitif 2015 s'équilibre à 716 079.00 en dépenses et recettes

✓ **Dépenses :**

Principalement

Matériel divers pour l'école

Enfouissement des réseaux rue Guesnier, rue de l'église

Réseaux de voirie

Ecole : demi-pension, réfectoire, toiture

✓ **Recettes :**

Subventions attendues correspondantes

En fonction des contraintes de délai tant pour l'élaboration des dossiers que pour l'accord des demandes de subvention, certains projets pourront être étalés sur 2 ans.

Le conseil adopte et vote à l'unanimité le budget primitif communal 2015.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (Délibération n°20/2015)

Les membres du conseil municipal décident de maintenir les subventions versées aux associations suivantes pour l'année 2015 :

- Association des Pompiers (150 €)

- Association des Scouts et Guides de France (90 €)

- Association Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N. 30 €)
- Association de la Prévention Routière (75 €)
- Association Aux Tours de Magny (400 €)
- Association du Foyer Rural de Saint-Gervais (700 €)

Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les subventions attribuées ci-dessus et porte la dépense au compte 6574 du budget primitif.

FRAIS DE CHAUFFAGE LOGEMENT DE FONCTION (Délibération n°21/2015)

Le maire informe le conseil municipal que la participation demandée à l'institutrice pour les frais de chauffage concernant le logement de fonction a été revalorisée en 2010 à 800 € par an, en 2011 à 900 € par an et en 2013 à 950 € par an.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter sur 2015 la participation aux frais de chauffage. La participation aux frais de chauffage reste à 950 € pour l'année 2015.

RECOMPENSE AUX LAUREATS SUITE A L'OBTENTION D'UN DIPLÔME (Délibération n°22/2015)

Il est rappelé qu'un bon d'achat de 50 € a été attribué en récompense aux élèves lauréats d'un CAP, BEP, Bac-Pro, Bac-Techno, ou Bac Général en 2014. En 2014, 7 élèves ont obtenu un diplôme.

Il est proposé au conseil municipal de reconduire en 2015 cette proposition.

Les lauréats devront se faire connaître en mairie avec le courrier d'admission de l'éducation nationale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et porte la dépense au compte 6714 du budget primitif 2015.

SORTIE JEUNES (Délibération n°22/2015)

La commission Communication-Jeunesse-Sport-Culture et Vie Associative propose au conseil municipal d'organiser dans le courant de l'année 2015 une sortie pour les jeunes du CM1 à 17 ans, un après-midi au Parc Aventure-Land à Magny-en-Vexin.

Les jeunes se feront accompagner et reprendre à l'entrée du parc par leurs parents ou un adulte responsable.

Le coût d'entrée au parc n'est pas connu à ce jour. Une participation financière de 10 € sera demandé aux familles. Le conseil unanime approuve cette sortie.

ENFOUISSEMENT DE RESEAU RUE ROBERT GUESNIER

Le syndicat intercommunal électricité et réseaux de câbles du Vexin a inscrit au projet de son programme 2015 des travaux d'enfouissement pour Saint-Gervais. Une participation de 30 % sur le montant HT des travaux est demandée à la commune, la participation communale est estimée à 93 600 €.

ARCC VOIRIE

Une demande de subvention sera faite au Conseil Départemental au titre de l'ARCC Voirie afin de pouvoir intervenir sur la voirie et les trottoirs endommagés après les travaux d'assainissement.

TRAVAUX ECOLE DEMI- PENSION-REFECTOIRE ET TOITURE

Un programme de travaux est prévu à l'école pour la mise aux normes de la cantine, de la garderie et de la toiture de la cantine et du préau. Une demande de subvention est en cours, c'est un programme prévu sur deux ans pour un montant estimatif de travaux HT d'environ 170 000 €.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

L'interco Vexin Val de Seine n'ayant pas pris la compétence «enfance jeunesse» un contrat avec la CAF peut être renouvelé avec la commune de Saint-Gervais. Une demande sera donc faite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

NOUVEAU SITE INTERNET

La conception de notre nouveau site internet a été confiée à l'Union des Maires du Val d'Oise. Après avoir exprimé nos souhaits auprès de notre interlocuteur, nous avons reçu deux propositions de maquette pour le futur site de Saint Gervais.

Suite aux demandes et remarques, formulées par les membres de la commission communication, l'Union des Maires du Val d'Oise nous a adressé une nouvelle proposition de maquette.

Cette maquette est présentée et commentée en conseil municipal. Quelques observations et compléments seront demandés dans les prochains jours à l'Union des Maires.

Le nouveau site internet de Saint Gervais sera ensuite mis à disposition avec sa nouvelle charte graphique, une arborescence identique à l'ancien site. Notre site pourra ensuite reprendre vie.

DIVERS

* Le vendredi 17 avril aura lieu pendant le temps d'activité périscolaire de 13 H 30 à 15 H 00 pour les élèves de CE2 et CM1-CM2 une visite des travaux d'assainissement avec les explications de l'ingénieur chargé des travaux.

* La remise des dictionnaires aux élèves de CM2 aura lieu le vendredi 26 avril 2015 à la mairie.

* La Fête du village aura lieu le 6 ou 7 juin.